

A l'attention des associés

PAR RECOMMANDE

Bruxelles, le 30 septembre 2013

Nos réf.: Sibelga/AGE/Convocations/2013.12.16

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'administration vous prie de bien vouloir assister à l'Assemblée générale extraordinaire des associés, qui se tiendra le **lundi 16 décembre 2013, à 16h30 (signature des listes de présence dès 16h00)**, quai des Usines 16 à 1000 Bruxelles, salle Magritte (4ème étage - bâtiment B), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modifications des statuts relatives à la prolongation du terme de Sibelga et à la création d'un comité d'audit ;
- Incorporation des primes d'émissions au capital.

En application de la loi du 22 décembre 1986 sur les intercommunales et des statuts de Sibelga, les modifications statutaires susvisées doivent faire l'objet d'une communication aux communes associées afin que chaque Conseil communal puisse délibérer à leur sujet.

Vous trouverez, en annexe à la présente, le dossier relatif aux modifications statutaires.

Conformément aux dispositions du Code des sociétés, la présence d'un notaire à l'Assemblée générale extraordinaire a été requise.

Nous vous rappelons que nous convoquerons séparément les représentants des communes associées précédemment désignés par leur Conseil communal.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de toute notre considération.

Pour le Président du Conseil d'administration,
G. WILMART



R. LEFERE
Secrétaire du Conseil d'administration

Annexe.

NB : Chaque commune recevra, par livraison séparée, un dossier reprenant les modifications statutaires susvisées pour chaque membre du Conseil communal.